

"Qui a raison, qui a tort ? En réalité, c'est assez simple à vérifier.

1) *D'un côté des promoteurs éoliens qui prétendent que les éoliennes sont bien vues par la population. De l'autre 1 500 associations anti-éoliennes dont une qui se crée à chaque projet et réunit plusieurs centaines de personnes lors des réunions publiques (sans compter les innombrables associations écologistes). En matière d'acceptabilité, qui a raison, qui a tort ?*

2) *D'un côté des promoteurs qui osent affirmer que les éoliennes fonctionnent à 95 % du temps pour produire de l'électricité. De l'autre, la CRE, un organisme officiel qui démontre que le rendement moyen des éoliennes est de 21 % (ce qui revient à diviser le chiffre presque par 5) et que cette électricité intermittente n'est pas suffisamment disponible pour servir le consommateur. Qui a raison ? Qui a tort ?*

3) *D'un côté des promoteurs qui prétendent que les éoliennes sont bonnes pour le climat. De l'autre l'Allemagne qui en produit et en a installé le plus est le plus gros pollueur d'Europe car les éoliennes sont dépendantes de la production d'électricité au charbon (largement importé d'Amérique de surcroît). Qui a raison ? Qui a tort ?*

4) *D'un côté des promoteurs qui annoncent que les éoliennes ne portent pas atteinte à la biodiversité mais proposent des mesures compensatoires à leurs dégâts. De l'autre des centaines d'espèces protégées menacées par des pales d'éoliennes qui, lorsqu'il y a du vent, peuvent tourner à 300 km/h en bout de pales et l'ADEME qui reconnaît la perte de 1 600 000 chauves souris (protégées) en dix ans. Qui a raison ? Qui a tort ?*

5) *D'un côté des promoteurs (peu nombreux) qui font fortune sur un modèle économique ahurissant fondé sur des quasi-subsidies publiques génératrices de précarité énergétique, avec des rendements financiers vérifiables pouvant atteindre jusqu'à 4 M€ de profit après impôts par mat et fréquemment des profitabilités supérieures à 300 fois le livret A d'épargne (chiffres communiqués à la commission d'enquête parlementaire sur les ENR). De l'autre des citoyens bénévoles qui défendent l'intérêt général avec les moyens du bord contre quelques entreprises disposant de moyens financiers incommensurables pour faire valoir leurs intérêts ! Qui a raison ? Qui a tort ?*

6) *D'un côté des promoteurs, dont le Président de la FEE lui-même, qui n'hésite pas à écrire aux députés pour leur demander de voter une loi d'exception pour dépenaliser les infractions dont les promoteurs éoliens sont les auteurs, de l'autre des citoyens dont le législateur, sous l'influence du lobby éolien, les prive de recours devant les tribunaux administratifs en supprimant les recours en première instance dans les conflits d'atteinte à l'environnement par les éoliennes. Qui a raison ? Qui a tort ?*

Il n'y pas de phrase tenue par un promoteur éolien qui ne soit pas suspecte ou travaillée pour être un « élément de langage » tourné pour dissimuler la réalité. Il suffit, pour le savoir, de prendre un à un chacun des arguments des promoteurs éoliens et de les mettre en face de la réalité... tout est vérifiable... Lorsque'un lobby a besoin de dissimulation pour faire vivre une filière financière, qui a raison ? qui a tort ?

*Assurément, l'article pose les bonnes questions. Allez, encore un petit effort à faire...
La vérité, la justice et la démocratie sont au bout du chemin."*

Arnaud C.